



vente d une maison achet  avec ma conjointe

Par **trepon medard**, le **17/01/2011**   **23:13**

bonsoir

si le terrain est a moi

j ai achet  avec ma conjointe a deux

la maison est a qui ?

est ce qu il y a du 50/50 la dessus?

est ce que je peux vendre ma maison?

est ce que je peux lui donner ce qui lui revient puisqu elle a achet  avec moi la maison

alors il vous plait r pondez moi est ce que je peux vendre ou pas si le terrain est a moi?

Par **Domil**, le **18/01/2011**   **00:32**

Si le terrain est   vous, comment est-il possible que vous ayez pu acheter   deux, la maison qui est dessus ????

Il y a eu d membrement vertical de la propri t  (acte notari ) ?

Par **Sourire**, le **19/01/2011**   **23:54**

lol

Peut- tre faisait-il allusion au pr t contract  pour la construction de cette maison. Si le terrain est   lui et qu'il n'y a pas eu d membrement vertical (acte de propri t  pour la maison), l'article 522 du code civil est clair : la maison est   lui. Maintenant qu'entend-il par conjointe ? Son  pouse ? Elle a droit   une r compense. Point. Et si la maison n'est pas totalement pay e,   lui de faire en sorte d' tre seul titulaire du cr dit.

C'est fou comme on a les m mes probl mes finalement. A mon avis, avant de se marier, il faut prendre le temps d' tudier les effets en cas de divorce. Eliette ABECASSIS a raison, avant de se marier il faudrait d'abord divorcer...

Par **Domil**, le **20/01/2011**   **00:29**

M me s'ils n' taient pas mari s, elle a droit   un d dommagement si elle a pay  une partie de

la construction.

Par **Sourire**, le **20/01/2011** à **00:36**

Je suis d'accord. Mais après avoir engagé une procédure tendant à obtenir la condamnation de M. à lui rembourser ce qu'elle a investi.